



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 105212

Texte de la question

Mme Martine Pinville s'étonne auprès de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé de la longueur des délais nécessaires pour l'indemnisation des victimes de l'amiante. Elle peut ainsi lui citer le cas d'une habitante de sa circonscription dont le règlement du dossier a duré cinq années. Les maladies professionnelles engendrées par l'amiante constituent un véritable drame sanitaire pour les très nombreux salariés concernés et leurs familles. Légitimement, ceux-ci engagent auprès des autorités judiciaires des demandes en réparation, visant à atténuer les douleurs dont ils sont et resteront victimes. Malheureusement, les délais de ces procédures sont très longs. De plus, ces procédures judiciaires sont particulièrement lourdes et pénibles pour des salariés, parfois déjà très affectés par la maladie. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour mettre en place une juste indemnisation des victimes de l'amiante.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105212

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3583

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)